

# Méthodologie

## Statistique agricole annuelle

### Résultats 2008 définitifs et 2009 semi-définitifs

*La Statistique agricole annuelle (ou « SAA ») est établie par chaque service statistique des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Elle est publiée sous forme de tableaux où apparaissent également les résultats nationaux, régionaux ou départementaux. Les données sont relatives aux statistiques d'utilisation des terres et de production agricole : superficies, rendements, quantités récoltées dans le domaine végétal, effectifs, poids ou quantités moyennes et totaux pour les productions animales (viande, œufs, lait, volailles).*

Dorénavant les départements d'outre mer suivent la même procédure, même questionnaire et même outil de saisie. Les tableaux diffusés intègrent donc leurs résultats, la diffusion comporte ainsi un niveau France métropolitaine mais aussi un niveau France entière (à partir de la SAA 2007).

En outre, dans le cas de cultures très particulières et géographiquement peu dispersées, le lecteur pourra utilement se reporter aux annuaires régionaux.

#### **Mode d'établissement de la statistique agricole annuelle**

Chaque année, les services régionaux de l'information statistique et économique établissent

un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée et donnant notamment :

- l'utilisation du territoire départemental ;
- la répartition des terres arables ;
- les superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ;
- les effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ;
- la production laitière et la production avicole.

La version provisoire de la Statistique agricole annuelle (ou « SAP ») est confectionnée à la fin de la campagne et bouclée en janvier.

La version « semi-définitive » est achevée en juin.

La version « définitive » est préparée au mois de décembre.

## Méthodologie

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Les services régionaux disposent de diverses enquêtes statistiques, parfois exhaustives, en général par sondage aléatoire, fondées sur des échantillons représentatifs, utilisant des réseaux d'enquêteurs spécialisés. Outre ces sources de renseignement utilisées de façon traditionnelle, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels. Les résultats de la SAA sont le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace.

Des réajustements statistiques sont rendus nécessaires périodiquement par l'exploitation des résultats d'enquêtes à larges échantillons [enquêtes de structures biennales à partir de 1981, en exécution des directives communautaires] ou d'opérations exhaustives, tels les recensements agricoles réalisés en 1970, 1979, 1988 et 2000. De telles opérations intéressent plus particulièrement les structures des exploitations agricoles. Pour obtenir toutes les informations contenues dans la SAA, diverses autres sources sont utilisées :

- exploitation et interprétation des enquêtes réalisées chaque année ou périodiquement par les services statistiques conformément à un programme national annuel approuvé par le Conseil national de l'information statistique ;
- exploitation et interprétation des enquêtes effectuées à l'échelon

local (auprès des coopératives ou des groupements de producteurs) ;

- exploitation et interprétation des informations rassemblées auprès des correspondants agricoles locaux, des organismes professionnels, des agriculteurs, des divers services administratifs (Douanes : vin ; Protection des Végétaux : pépinières ligneuses ; Répression des fraudes, etc.).

Après avoir réuni toutes les informations nécessaires concernant les productions agricoles de la région ou de ses départements, le statisticien régional établit le document officiel de la statistique annuelle. Celui-ci est saisi informatiquement et fait l'objet d'un traitement destiné à détecter les erreurs et incohérences. Les sommations, puis les tests de vraisemblance globaux sont enfin réalisés au SSP.

Pour un certain nombre de postes, les données sont élaborées à partir d'échantillons de régions et de départements producteurs les plus importants. Ceci concerne : les cultures industrielles hors betteraves industrielles, les légumes, les fruits, les fleurs et les animaux hors bovins. Les données des régions répondantes sont utilisées pour estimer celles des autres régions qui peuvent ensuite intervenir pour corriger cette estimation. Au niveau départemental, seuls les chiffres des départements renseignés sont diffusés. Le chiffre de la France est « extrapolé » par sommation des régions répondantes et estimées et représente la production nationale.

Les données relatives aux choux, racines et tubercules, équidés, volailles, production d'œufs et de miel ne sont disponibles qu'au niveau régional.

### Concepts de base Champ de la statistique agricole annuelle

Pour l'essentiel, les données de la SAA portent sur le champ des exploitations agricoles (la définition de l'exploitation agricole est celle des recensements et enquêtes de structure), à l'exception des surfaces en herbe (voir ci-après). Cette définition du champ résulte d'une réflexion avant tout pragmatique prenant en compte la disponibilité des sources de base que sont les enquêtes menées par le SSP. Ceci a des incidences sur le champ géographique des résultats et sur la délimitation du champ logique d'observation.

Sur le plan géographique, pour une région ou un département donné, les données de surfaces, d'effectifs animaux ou de production concernent les exploitations agricoles dont le siège est situé dans la région ou le département. Il y a notamment identité de champ entre la partie « production végétale » et la partie « utilisation du territoire ». Dans la première page « Répartition du territoire départemental », le champ des rubriques « Céréales » à « SAU des exploitations » est celui des exploitations agricoles. Les résultats des enquêtes qui servent à établir ces données sont en effet toujours ramenés au siège de l'exploitation. Afin d'assurer un bouclage physique du territoire régional ou départemental,

pour les rubriques de surfaces non agricoles et pour les surfaces toujours en herbe (STH) non rattachées aux exploitations, le critère de rattachement des terres est l'appartenance aux limites géographiques du département. Le choix du champ des exploitations s'explique également par un souci de cohérence entre productions végétales et productions animales. Si pour les premières on peut disposer de données selon l'approche « exploitations » et l'approche « territoire », ce n'est évidemment pas le cas pour les animaux dont les effectifs sont toujours rattachés aux exploitations.

On considère donc que le champ des exploitations couvert par les enquêtes est exhaustif pour les productions. Pour de nombreuses productions, c'est le cas, comme pour la culture du blé, du colza, ... Dans certains cas, il n'y a aucune différence par construction, comme dans le cas de l'élevage de vaches laitières, car une vache laitière définit une exploitation agricole. L'exhaustivité du champ peut en revanche être discutée quand la part de production assurée par des non exploitants n'est pas négligeable, sans être pour autant, et là est bien la difficulté, pouvoir être mesurée de façon sérieuse. Pour la production animale, les tableaux excluent donc la basse-cour, le clapier, les élevages divers (ruches, escargots ...) familiaux des non exploitants. Pour les productions végétales, les productions fruitières ou légumières pour l'autoconsommation sont regroupées dans les jardins familiaux (des exploitants et des non exploitants), même s'il peut parfois s'agir de cultures de plein champ pour l'autoconsommation du ménage agricole.

Deux cas ont été traités d'une façon particulière :

- **prairies et notamment alpages** : une partie relativement importante (et assez bien connue) des prairies et des alpages n'est pas rattachée aux exploitations agricoles dans les enquêtes, même si elles sont utilisées par elles. Ces surfaces appartiennent en général à des unités collectives qui les mettent à la disposition des exploitations hors statut du fermage. L'exclusion de ces surfaces hors exploitation fausserait tout rapprochement entre le cheptel et la production d'herbe. On estime donc dans la SAA l'ensemble des surfaces en herbe, y compris celles dites « hors exploitations ». Dans cette catégorie figurent également des surfaces appartenant à des lopins de loisir de non exploitants agricoles qui peuvent servir à nourrir des équidés.
- **les équidés** : c'est la seule espèce animale pour laquelle on estime d'une part le cheptel appartenant aux exploitations agricoles et le cheptel hors exploitations. Ce dernier est en effet important et utilise des surfaces en herbe hors exploitations non négligeables.

### Période d'observation

Par définition, la SAA s'intéresse à la production d'une année complète (de 12 mois), année civile ou campagne.

Pour les productions animales qui sont continues et mesurées par des outils statistiques mensuels (lait et viande), le choix de l'année civile ne pose pas de difficultés spéciales (même si les campagnes de gestion du marché peuvent en différer).

Pour la plupart des productions végétales, où la récolte est limitée à une petite période de l'année (l'été ou l'automne), il est assez indifférent de raisonner en campagne ou en année civile. Pour certaines productions récoltées à l'automne (betterave, maïs, ...), la récolte peut parfois se prolonger sur l'année suivante. Elles sont alors rattachées à l'année de début de la récolte. D'une manière générale, la SAA ne sépare pas une récolte entre deux années. La SAA « n » correspond à la campagne « n-n + 1 ».

Pour les **cultures légumières**, on définit généralement une campagne agricole de production de 12 mois (elle peut être plus concentrée dans le temps). Les bornes de cette période sont fixées à une époque de minimum de production. Ainsi les dates de début de campagne diffèrent-elles selon les légumes :

- pour certains (asperge, concombre, courgette, par exemple), la campagne de production recouvre l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier « n » au 31 décembre « n »). La SAA « n » correspond à la campagne « n » ;
- pour d'autres (carottes, salades, chou-fleur, endive, par exemple), la campagne de production porte sur deux années civiles. Il s'agit de la période constituée par la campagne de récolte de l'été « n » (de mai à septembre « n ») suivie par la campagne de récolte de l'hiver « n » (d'octobre « n » à avril « n + 1 »), soit les récoltes ayant eu lieu entre le 1<sup>er</sup> mai « n » et le 30 avril « n + 1 ». La SAA « n » correspond à la campagne de production « n, n + 1 ».

## Méthodologie

Cette notion de **campagne de production** ne doit pas être confondue avec celle de campagne de commercialisation. La campagne de commercialisation correspond à la période au cours de laquelle la récolte est commercialisée. Pour les légumes, produits généralement peu stockables, la campagne de commercialisation pourra :

- durer moins d'un an, dans le cas d'une production concentrée sur l'année (fraise, melon, asperge, ...);
- coïncider avec la **campagne de production**, dans le cas d'une production étalée sur l'année (salades, tomates, ...).

Pour les **cultures fruitières**, la **campagne de production** est annuelle

et relativement concentrée dans le temps. La SAA « n » correspond donc à la campagne de production « n ». En ce qui concerne la **campagne de commercialisation**, il faut distinguer selon que les fruits sont ou pas stockables. La campagne de commercialisation pourra :

- durer environ un an, dans le cas d'une production de fruits stockables (pommes, poires, ...);
- durer moins d'un an, dans le cas d'une production de fruits non stockables (pêches, cerises, ...).

### Culture principale, superficie développée

Les notions de cultures **principales** et **secondaires (associée, successive)** sont celles des recensements

et enquêtes de structure. Une parcelle agricole peut au cours d'une campagne agricole être occupée par un seul type de culture, mais aussi par deux types simultanément - on parle de **cultures associées** - ou successivement - on parle de **cultures successives**. La **culture principale** est celle dont la production annuelle atteint la plus grande valeur. Dans le cas de cultures associées, cette règle générale est assortie d'un certain nombre d'aménagements, résumés dans le tableau ci-dessous.

Cultures associées	Répartition des superficies
<b>Annuelle</b> + <b>Annuelle</b>	<b>Au prorata de chaque culture</b>
<b>Pérenne</b> + <b>Annuelle</b>	<b>Principale = pérenne, Secondaire = annuelle</b>
<b>Pérenne</b> + <b>Pérenne</b>	Principale = vigne, Secondaire = verger
Vigne + Verger	Au prorata de chaque espèce
Verger + Verger	Au prorata de chaque espèce
Verger + Petits fruits	Principale = verger, Secondaire = pré
Verger + Pré	Principale = peuplier, Secondaire = pré
Peuplier + Pré	

Pérenne : plante occupant le sol plusieurs années de suite.  
Verger : plantation régulière, entretenue d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare.

Pour la partie consacrée à l'utilisation du territoire, la SAA enregistre les superficies des cultures principales. Par la suite, elle estime les **superficies développées** (c'est-à-dire la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté une culture, indépendamment du type de culture).

On appelle **superficie brute** d'une parcelle, la place occupée par la culture et les parties non cultivées correspondantes (tournières, haies, talus, passages ...). Il s'agit de la

contenance totale de la parcelle au sens du cadastre. On appelle superficie nette d'une parcelle, la superficie effectivement cultivée. Les haies, talus, passages ne sont pas comptés.

### Production et rendement

Le concept de production utilisé le plus fréquemment est celui de production récoltée stade « arrivée ferme ». Le rendement est un rendement en récolte, c'est-à-dire stade « arrivée ferme ». Sont exclus de la production récoltée :

- les pertes sur le champ et en cours de transfert jusqu'à la ferme (ou à l'organisme stockeur si la récolte y est livrée directement);
- les parties de produits non utilisables et les produits fatals (collets de betteraves, ...);
- les pertes enregistrées au moment du conditionnement ou du triage;
- la partie de la production non récoltée par le producteur pour raisons économiques.

Les cultures détruites et non remplacées sont comptées en surface, avec un rendement nul. Les retraits

sont considérés comme production récoltée, non commercialisée.

La statistique agricole annuelle enregistre donc une **production récoltée et commercialisable**.

